

Adresse :

11. Si le demandeur est une société, les noms et adresses de tous les partenaires (joindre une liste si l'espace est insuffisant) :
.....
.....
12. Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, précisez celui ou celle qui agira comme représentant(e) désigné(e) aux fins de l'article 6 de la loi intitulée *Real Estate Trading Act*. Le représentant désigné doit avoir une licence de vendeur et être qualifié comme agent.
.....
13. Le demandeur a-t-il l'intention d'exercer des activités autres que celles de vendeur immobilier?
Oui Non
- Si oui, décrivez les autres activités :
.....
.....

PARTIE B APTITUDE DU DEMANDEUR

Si vous répondez « oui » à l'une ou l'autre des questions suivantes, joignez une explication complète ainsi que tous les documents pertinents. **S'il s'agit uniquement d'une demande de renouvellement, ne joignez que la documentation qui n'a pas déjà été soumise.**

14. A-t-on déjà refusé une licence au demandeur en vertu d'une loi qui exigeait d'être inscrit ou d'avoir une licence pour faire affaire avec le public à un titre ou un autre (p.ex. agent immobilier, agent d'assurance, courtier en valeurs mobilières, etc.) dans une province ou un territoire canadien?
Oui Non.....
15. Le demandeur a-t-il déjà détenu une licence tel qu'on y fait allusion dans la question ci-dessus, et a-t-il fait l'objet d'une procédure disciplinaire ayant résulté en une amende ou une réprimande à son endroit?
Oui Non.....
16. Le demandeur (dans le cas d'une personne morale, cela comprend ses dirigeants; dans le cas d'une société, cela comprend tous les associés) a-t-il déjà plaidé coupable ou été déclaré coupable d'une infraction en vertu d'une loi canadienne ou étrangère ou fait-il présentement l'objet d'accusations? (On doit déclarer les infractions criminelles tombant sous le coup des lois fédérales telles que le *Code criminel* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*.)
Oui Non.....
17. Le demandeur (dans le cas d'une personne morale, cela comprend ses dirigeants; dans le cas d'une société, cela comprend tous les associés) a-t-il déjà fait faillite ou fait une cession volontaire dans une banqueroute, ou est-il présentement un failli non libéré?
Oui Non.....
18. Existe-t-il à l'heure actuelle un jugement non exécuté enregistré contre le demandeur?
Oui Non.....
19. Dans le cas d'une entreprise individuelle, je,, le demandeur, accorde par la présente, au registraire des transactions immobilières, la permission de mener des enquêtes par l'intermédiaire du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et, au besoin, des autres services de police, au soutien de la demande.

Les renseignements personnels exigés dans le cadre du présent formulaire sont recueillis au nom

et pour l'utilisation du registraire aux fins de l'administration et de l'exécution de certaines dispositions de la loi intitulée *Real Estate Trading Act* et de ses règlements.

En soumettant cette demande, vous consentez à ce que le registraire recueille les renseignements personnels contenus dans la demande, les dossiers de police, les dossiers d'autres organismes de réglementation gouvernementaux et non gouvernementaux, les dossiers de crédit et les dossiers d'emploi vous concernant qui peuvent être nécessaires au registraire pour faire l'examen de votre demande ou de l'aptitude à conserver la licence en vertu de l'autorisation légale conférée au registraire pour la durée de la période durant laquelle vous demeurez titulaire d'une licence délivrée par le registraire. Les sources avec lesquelles le registraire peut communiquer comprennent le gouvernement et les organismes privés ou agences, les individus, les personnes morales et les autres organismes.

Cette collecte de renseignements personnels sert surtout à évaluer votre aptitude à obtenir et à conserver une licence.

Si vous avez des questions au sujet de la collecte et de l'utilisation des renseignements, vous pouvez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information, au bureau du procureur général, au numéro (902) 894-0387.

.....
Signature du propriétaire unique

.....
Date

PARTIE C DÉCLARATION

20. Je soussigné(e), déclare ce qui suit :

- 1) Les déclarations et réponses aux questions posées dans la présente demande, y compris les annexes, sont vraies, correctes et complètes.
- 2) Je suis au courant des lois et règlements de l'Île-du-Prince-Édouard concernant les agents et vendeurs immobiliers, et je promets de m'y conformer. Je comprends que la loi intitulée *Real Estate Trading Act* exige que tout agent titulaire d'une licence informe le registraire par écrit :
 - a) de tout changement d'adresse aux fins de signification;
 - b) de tout changement de partenaires si l'agent est en société;
 - c) de tout changement de participation majoritaire de la personne morale, si l'agent est une personne morale;
 - d) du début et de la fin de l'emploi de tout vendeur à l'emploi de l'agent.
- 3) Je comprends que, en vertu de la loi intitulée *Real Estate Trading Act*, nul ne peut faire du commerce immobilier ou agir comme un agent ou un vendeur immobilier à moins de détenir une licence valide d'agent ou de vendeur.
- 4) Je comprends qu'une assurance de cautionnement doit être maintenue en vigueur pour qu'une licence demeure valide en vertu de la loi intitulée *Real Estate Trading Act*.
- 5) Je comprends qu'un vendeur ne peut être titulaire que d'une licence de vendeur d'un agent licencié, et que la fin de l'emploi de vendeur auprès de l'agent licencié opère la suspension de la licence de ce vendeur.
- 6) Le demandeur servira la population et poursuivra ses activités de bonne foi comme agent immobilier sous le nom ou nom commercial enregistré indiqué sur la licence de l'agent.
- 7) Je comprends que la licence peut être révoquée en tout temps si la présente demande contient une fausse déclaration.

.....
Signature _____

.....
Date

.....
Poste du signataire autorisé*

* Dans le cas d'une personne morale, un des dirigeants mentionnés à la section 10 ci-dessus doit signer

la demande.

Dans le cas d'une société, un des partenaires mentionnés à la section 11 ci-dessus doit signer la demande.

Dans le cas d'une entreprise individuelle, le propriétaire unique mentionné aux sections 2 et 19 ci-dessus doit signer la demande.